

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ÉTAT

CHÈQUES VACANCES ANCV POUR LES PENSIONNÉS

LA SRIAS Occitanie propose aux pensionnés
une aide au départ en vacances grâce aux Chèques Vacances de l'ANCV.

Cette action s'adresse aux **agents pensionnés de la Fonction Publique d'État**, résidant dans un des treize **départements de la région Occitanie**.

- ⇒ **Chèques Vacances ANCV** d'un montant total de **150 à 300 €** par agent en fonction du **quotient familial** de la SRIAS Occitanie et dans les limites du budget alloué à cette action.
- ⇒ Chèques vacances **utilisables dans plus de 120 000 enseignes partenaires** en France, dans les DROM-COM et à destination de l'Union Européenne et pour 5 types de prestations :
- Hébergement : hôtels, campings, gîtes, clubs de vacances...
 - Voyages et transports : agences de voyage en ligne ou locales, croisières, billet d'avion ou de train...
 - Loisirs et culture : cinémas, musées, parcs animaliers, parcs d'attractions...
 - Restauration : restaurants traditionnels, de spécialités et gastronomiques, grandes chaînes...
 - Loisirs sportifs : pratique sportive (activités et clubs), location de matériel sportif...
- ⇒ **Validité** des chèques vacances : **31 décembre 2025**.

Modalité de calcul du QUOTIENT FAMILIAL de la SRIAS Occitanie =

Revenu Fiscal de Référence n°1 + Revenu Fiscal de Référence n°2 (en cas de déclarations séparées)
divisé par le nombre de parts fiscales (+ 1 part si agent en situation de handicap)

Quotient Familial	Tranche	Participation SRIAS	Montant des chèques vacances
<i>Inférieur à 7 200 € (600 € par mois)</i>	1	30%	300 €
<i>De 7 201 € à 12 500 € (601 € à 1 041 € par mois)</i>	2	25%	250 €
<i>De 12 501 € à 18 000 € (1 042 € à 1 500 € par mois)</i>	3	20%	200 €
<i>Supérieur à 18 000 € (plus de 1 500 € par mois)</i>	4	15%	150 €

La **pré-inscription** à cette action se fait par un **formulaire de Démarches Simplifiées** accessible sur le site de la SRIAS Occitanie à **compter du 07 février 2025**.

<https://www.srias-occitanie.fr/>